

Citadelle de Besançon - Dispositions de clôture d'exercice 2000 - Dispositions pour l'exercice 2001

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Point I : Compensations tarifaires

1) Bilan 2000

Par délibération du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de ne pas autoriser l'augmentation de tarifs 2000 demandée par la SEM pour équilibrer son exploitation. Conformément à l'article 17 de la convention de gestion, le Conseil Municipal a en conséquence décidé d'attribuer à la SEM une compensation financière pour la différence de recettes engendrée par le maintien des tarifs 1999 pour l'exercice 2000. Cette compensation avait toutefois été limitée à 633 KF (96 500,23 €) en prenant comme base de calcul la fréquentation réelle constatée en 1999.

Pour des raisons essentiellement climatiques durant la saison estivale, cette fréquentation n'a pas augmenté en 2000 mais est restée stable. De ce fait, la compensation financière à verser par la Ville, calculée à partir de la fréquentation réelle 2000, tarif par tarif, s'élève à 622 918 F TTC (94 963,24 €).

Un acompte de 300 000 F (45 734,71 €) a été versé à la SEM courant 2000. Il convient donc de lui verser le solde de la compensation soit 322 918 F (49 228,53 €) sur la ligne budgétaire 92.324.6042.20500 abondée pour 131 236 F (20 006,80 €) par transfert du compte 938 dépenses imprévues de l'exercice courant, le solde soit 191 682 F (29 221,73 €) ayant fait l'objet d'un rattachement de charges sur l'exercice 2000.

2) Dispositions pour 2001

Par délibération du 26 juin 2000, le Conseil Municipal a décidé de maintenir en 2001 les tarifs 2000 qui n'auront donc pas augmenté depuis 1998, date à laquelle le Conseil Municipal avait décidé de les baisser de 20 % en moyenne. Selon le même mécanisme que pour 2000, une compensation financière a été décidée par le Conseil Municipal. Il convient de verser à la SEM un acompte de 300 000 F (45 734,71 €) représentant 50 % du montant annuel maximum hors taxes. Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2001 à l'imputation 92.324/6042.20500.

Le Conseil Municipal est invité à en décider ainsi.

Point II : Redevance - Affectation en dépenses

A) Redevance 2000

L'article 14 de la convention de délégation de gestion du 28 juin 1994 conclue entre la Ville et la SEM de la Citadelle prévoit que «la Société est tenue de verser à la Ville, à compter du troisième exercice (1996) une contribution annuelle variable, égale à 5 % de ses recettes directes hors taxes d'entrée sur le site et de location d'espaces, dans la limite de son équilibre financier».

L'exercice 2000 s'est terminé avec un résultat net positif après redevance d'un montant de 349 557 F HT (53 289,62 €), calculée selon les données fournies par les comptes de la SEM (5 % de 6 991 140 F soit 1 065 792,4 €).

Conformément à l'engagement pris par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce produit à des actions de valorisation, conservation ou sécurité du patrimoine muséographique de la Citadelle, à savoir :

Opération «La Journée du Roy»	215 000 F	(32 776,54 €)
Divers travaux et matériels pour la conservation des collections (détail ci-après)	134 557 F	(20 513,08 €)

B) *Redevance* : Restes à réaliser 1998 et 1999.

Le solde des opérations restant à réaliser sur les crédits issus de l'affectation des redevances 1998 et 1999 s'établit ainsi :

Redevance 1998 :

Signalétique Insectarium - crédits ouverts en 1999 et partiellement utilisés avec solde reporté en 2000 puis en 2001 : 24 450 F (3 727,38 €)

Redevance 1999 :

Restauration marionnettes : 72 590 F (11 066,27 €) non utilisés, reportés en 2001

Renouvellement chambres froides : 205 661 F (31 352,82 €) non utilisés, reportés en 2001

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le solde de la redevance 1998 soit 24 450 F (3 727,38 €) au renouvellement des chambres froides dont le crédit total passerait à 230 111 F (35 080,20 €).

Globalement, après affectation de la redevance 2000, les crédits disponibles, affectés au patrimoine muséographique de la Citadelle, s'élèvent à 52 258 F (99 436,09 €) ainsi répartis :

1) **Renouvellement des chambres froides** : 90.322.2135.99016.52000 pour un montant de 230 111 F (35 080,20 €) (dont 215 000 F (32 776,54 €) par réaffectation de la redevance).

2) **Restauration de marionnettes** : 90.322.2316.99016.52000 pour un montant de 72 590 F (11 066,27 €) crédits reportés de 2000.

3) **Exposition «La journée du Roy»** : 215 000 F (32 776,54 €)

92.322.6241.99016.52040 : 10 000 F (1 524,49 €) ouverts par DM du 3/05/2001

92.322.6068.99016.52040 : 15 000 F (2 286,74 €) ouverts par DM du 3/05/2001

92.322.6042.99016.52040 : 180 000 F (27 440,82 €) ouverts par DM du 3/05/2001

92.322.616.99016.52040 : 10 000 F (1 524,49 €) ouverts par DM du 3/05/2001

4) **Solde de la redevance 2000** :

Pour un montant de 134 557 F (20 513,08 €) :

Muséum :

Agencement, installations : 40 000 F (6 097,96 €) crédit 90.322.2135.99016.52000

Travaux de taxidermie : 55 000 F (8 384,70 €) crédit 90.322.2316.99016.52000

Musée de la Résistance et de la Déportation :

Matériel de conservation : 20 000 F (3 048,98 €) crédit 90.322.2318.99016.52000

Musée du Folklore Comtois :

Matériel de conservation : 19 557 F (2 981,44 €) crédit 90.322.2318.99016.52000.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'emploi de la redevance 2000 versée par la SEM
- ouvrir un crédit de 349 557 F HT (53 289,62 €) en recettes par décision modificative au budget 2001 sur l'imputation 92.324.757.99016.52000,
- affecter ce produit par décision modificative au budget 2001 sur les imputations de dépenses suivantes :

. 90.322/2135.99016.52000 :	255 000 F
. 90.322/2316.99016.52000 :	55 000 F
. 90.322/2318.99016.52000 :	39 557 F

Point III : Programme d'investissement

Par délibération du 21 septembre 1998, modifiée le 16 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de financer un programme de travaux pour 15 MF (2 286 735,20 €) comprenant pour 12 MF (1 829 388,20 €) la deuxième tranche d'aménagement du parc zoologique, pour 1 MF (152 449,01 €) l'aménagement de l'insectarium et pour 2 MF (304 898,03 €) des travaux divers.

A) Bilan 2000 :

Au cours de l'exercice 2000, la Ville a versé à la SEM un montant total de subventions de 1 157 576,70 F (176 471,43 €) ainsi réparti :

Parc zoologique tranche 1 (délibération 19/01/98) : 134 000 F (20 428,17 €) solde

Parc zoologique tranche 2 : 561 155,15 F (85 547,55 €) acomptes sur contrats signés

Investissements travaux divers : 462 421,55 F (70 495,71 €) suivant détail ci-après :

Remorque fourgon pour transport animaux	8 842,00 F	(1 347,95 €)
Installations téléphoniques	135 714,50 F	(20 689,54 €)
Installation émetteur récepteur	10 960,00 F	(1 670,84 €)
Accès handicapés et enrochement pour zoo	87 507,70 F	(13 340,46 €)
Amélioration présentation collections Musée Comtois	47 160,00 F	(7 189,5 €)
Aménagement bureaux Front St-Etienne	27 758,50 F	(4 231,76 €)
Audioguidage Musée de la Résistance	120 960,00 F	(18 440,23 €)
Réfection des sols (légumerie et réserves)	23 518,85 F	(3 585,43 €)

B) Prévisions 2001 - Dispositions nouvelles

Sur le programme de 15 MF (2 286 735,20 €) décidé et compte tenu du réalisé au 31/12/2000, le solde à réaliser pour 2001 et 2002 ressort à 12 418 659,50 F (1 893 212,30 €) soit :

11 048 844,85 F (1 684 385,41 €) pour le parc zoologique

1 369 814,65 F (208 826,89 €) pour les investissements divers.

Un crédit de 3 000 000 F (457 347,05 €) a été inscrit au BP 2001. Compte tenu des subventions obtenues pour 2 000 000 F (304 898,03 €) du Département et de la Région, le solde soit 7 418 659,50 F (1 130 967,30 €) reste à inscrire ultérieurement au budget en fonction de l'avancement des travaux.

1) Pour les **investissements divers**, le programme prévisionnel s'établit ainsi :

Aménagement de la Chapelle	800 000 F	(121 959,21 €)
Grosses réparations Aquarium et Noctarium	160 000 F	(24 391,84 €)
Aménagement salle d'astronomie	60 000 F	(9 146,94 €)

Le solde soit 349 814,65 F (53 328,90 €) sera affecté aux travaux divers à décider en fonction des besoins sur les exercices 2001-2002. Chaque année un rendu compte sera fourni au Conseil Municipal.

2) Parc zoologique :

Dans le cadre des travaux du parc zoologique, la SEM Citadelle a proposé de fermer le zoo durant la période d'octobre 2001 à juin 2002, afin de garantir la sécurité sur le site et d'éviter des surcoûts liés aux difficultés de travail des entreprises. En contrepartie de cette fermeture durant la saison basse de fréquentation du site, une réduction de 5 F (0,76 €) serait accordée sur le tarif adulte.

La perte de recettes sur ces entrées de la période concernée serait compensée par la Ville, dans le cadre du budget d'investissement prévu pour l'opération (12 MF ou 1 829 388,20 €), uniquement dans la mesure où les recettes annuelles résultant des entrées payantes ou compensées, seraient inférieures au montant prévisionnel des exercices 2001 puis 2002.

L'objectif fixé est, en s'appuyant sur l'effet nouveauté du zoo après juin 2002, de réussir un rattrapage de la perte éventuellement engendrée au premier semestre par la fermeture du zoo.

Le Conseil Municipal est invité à décider :

- la fermeture du zoo d'octobre 2001 à juin 2002
- la réduction du tarif adulte de 5 F (0,76 €) durant cette période

- la prise en charge de la perte de recettes sur les entrées adultes de la période dans la mesure où les recettes annuelles d'entrées (payantes et compensées) des exercices 2001 et 2002 seraient inférieures aux budgets prévisionnels respectifs.

«M. LE MAIRE : Nous venons il y a quelques instants de faire l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SEM où le Directeur nous disait que pour les six premiers mois il y avait déjà eu 2 000 entrées payantes de plus, donc la SEM Citadelle est un établissement qui fonctionne bien.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire si vous sortez de l'assemblée générale, vous serez encore plus à même de parler de ce sujet...

M. LE MAIRE : Même si je n'en sortais pas d'ailleurs.

M. Pascal BONNET : ...qui je crois vous intéresse particulièrement.

M. LE MAIRE : Comme tous les sujets.

M. Pascal BONNET : Pour ma part, j'ai toujours été assez perplexe sur l'économie mixte, c'est pourquoi j'ai tenu à siéger au conseil d'administration pour mieux connaître la Citadelle et on doit dire que son développement est indiscutable. Ceci dit, des questions se posent, on a déjà un peu évoqué cela au conseil d'administration et je pense qu'au fil de ce mandat ces questions seront abordées, par exemple le fait que depuis quelques années on subventionne en fonctionnement, en plus de l'investissement, pour permettre les compensations tarifaires. Jusqu'à quand va-t-on envisager ces compensations tarifaires ? Est-ce qu'on pense qu'à un moment donné il n'y en aura plus besoin ? Est-ce que la SEM pourra par elle-même arriver à fonctionner avec des tarifs accessibles puisque ce n'était pas le cas initialement ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela les compensations tarifaires.

M. Pascal BONNET : La compensation tarifaire, c'est quand même le subventionnement par la Ville qui permet de proposer des tarifs moindres que ce qui avait été voté initialement. On a voté, il me semble, un subventionnement de la SEM par la Ville pour permettre des compensations tarifaires et des baisses de tarifs globalement. Les compensations tarifaires, ce sont des cas particuliers mais on compense quand même la baisse des tarifs et j'aimerais savoir si on va éternellement être obligé de subventionner en fonctionnement pour permettre le maintien de ces tarifs modérés ou est-ce qu'on pense que la SEM pourra être en mesure de le faire sans qu'il y ait un subventionnement en fonctionnement ?

Il y a une autre question centrale quant au développement de la Citadelle qui peut-être permettra de répondre à la première, c'est la question de l'accessibilité. Est-ce qu'on va envisager une accessibilité en sortant du débat téléphérique ou pas téléphérique puisque ce refus du téléphérique a tout bloqué pendant des années y compris au détriment de la Porte Noire qui n'a pas été restaurée.

M. LE MAIRE : La faute à qui ?

M. Pascal BONNET : Envisagez-vous de réfléchir sérieusement à d'autres solutions que le téléphérique ?

M. LE MAIRE : Tout d'abord pour les compensations tarifaires, la Ville compense vous le savez la gratuité offerte aux écoles entre autres lors des journées du souvenir ou l'entrée gratuite, la Citadelle comptabilise les entrées et bien entendu la Ville compense mais il y a aussi une volonté de faire en sorte que la Citadelle qui est un grand monument soit aussi un monument visité et «utilisé» par les Bisontins et qu'elle reste à un prix accessible pour toutes et pour tous, c'est donc l'objet de cette compensation tarifaire. Plus il y aura de touristes à la Citadelle, moins la Ville versera. Je rappelle quand même que c'est un monument capital pour notre économie touristique à Besançon, alors jusqu'où irons-nous ? Moi je considère quand même que ce que nous versons comme compensations tarifaires, c'est fort peu par rapport à l'intérêt que représente la Citadelle pour l'économie locale et voire même régionale, c'est un des monuments les plus visités de France, vous le savez.

Concernant par contre l'accès, Monsieur BONNET là je trouve quand même que vous y allez fort mais vraiment fort. Vous savez que la Ville de Besançon, en l'occurrence l'Adjoint au tourisme de l'époque, à savoir moi-même, avait lancé un projet qui était prêt, qui était ficelé. J'avais rencontré M. POMAGALSKI et ses ingénieurs ici à Besançon pour faire à l'intérieur de la muraille un téléphérique. Il y aurait eu uniquement deux fils qui allaient traverser le Doubs, il n'y aurait pas eu de gare en superstructures à la Citadelle car ce projet était totalement intégré dans le rocher. Les études ont coûté

quasiment 2 MF à la Ville de Besançon. Nous avons acquis les terrains en bas, près de la SABTEC, tout était prêt et je ne vous en fais pas le reproche à vous, Monsieur BONNET, vous n'étiez pas là, ni à Mme WEINMAN, ni à ceux du dernier Conseil Municipal, vous n'étiez pas là. Tout était prêt parce que l'argument que l'Adjoint au Tourisme de l'époque donnait était qu'il fallait absolument empêcher les bus de continuer de déverser leur flot de gaz noirs et malodorants sous la Porte Noire. C'est l'argument que moi-même je développais. Et vous savez quand même, parce que vous connaissez un peu l'histoire locale, qui a complètement saboté ce projet, c'est vos collègues de l'époque, à savoir MM. VIALATTE, JACQUEMIN et notamment M. DINTROZ qui s'est joyeusement réjoui de cela. Alors, maintenant venir nous reprocher cela, je crois que là vous n'en êtes pas responsable, mais il faut quand même que chacun balaie devant sa porte. Et c'est Mme Maryvonne de SAINT-PULGENT -ça je m'en souviens- nièce de M. Edouard BALLADUR, Premier Ministre qui, suite à la demande de M. DOUSTE-BLAZY, alors Ministre de la Culture, venu soutenir M. JACQUEMIN en campagne électorale ici et après une soirée à l'Hôtel Le Castan avec M. DINTROZ, a donné des instructions -je m'en rappelle comme si c'était hier, c'est pour cela que je vous donne les détails, vous me posez des questions- pour que ces vieux messieurs à barbiche qui n'avaient jamais mis les pieds à Besançon nous interdisent de construire ce téléphérique. Ce téléphérique était une bonne chose parce qu'il allait permettre l'accès à la Citadelle sans nuisances. Il allait permettre aux personnes âgées d'aller directement sur le site alors qu'actuellement elles ont de grandes difficultés pour s'y rendre. Il ne défigurait pas la vallée du Doubs, au contraire il y avait deux fils, aucune superstructure, nous avons même déjà les dessins des cabines -les services pourraient vous les redonner-, on voulait faire des cabines qui représentaient des montres, en plus c'était quelque chose de merveilleux et c'est M. Pierre BLONDEAU, ancien Président de la Chambre de Commerce qui était le promoteur de cette opération. Nous avons signé un contrat d'études avec VIA Transports, ça a coûté 2 MF et ce sont vos amis de l'époque qui ont complètement -on ne choisit pas ses amis, on le sait bien, je ne vous en fais pas le reproche- «flingué» ce projet. Moi je vais vous dire franchement que pour l'instant, très honnêtement on ne va pas relancer un débat par rapport au téléphérique. Il faudra un jour trouver une solution mais il faut quand même que l'on sache bien où sont les responsabilités. Je ne vous en fais pas le reproche à vous, mais je tiens à rappeler objectivement comme cela s'est passé. Je passe la parole à M. Alexandre CHIRIER qui lui n'est pas responsable, il n'était pas là non plus, il était encore en culotte courte.

M. Alexandre CHIRIER : Vous avez raison, on ne choisit pas toujours ses amis, des fois ils s'imposent avec 16 %.

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, je vais être un petit peu désagréable, j'en suis désolé mais il faut être un peu cohérent. On compense les tarifs pour qu'ils soient abordables. Si on rajoute un téléphérique avec un coût supplémentaire pour accéder à la Citadelle, on sait très bien que cela peut être dissuasif par rapport aux touristes. Cela a été évoqué par le même directeur que vous citez tout à l'heure. Donc on ne peut pas d'un côté dire que la Ville aide pour que les tarifs soient moindres et d'un autre côté vouloir avoir un accès payant.

M. LE MAIRE : Si.

M. Alexandre CHIRIER : Deuxièmement, la question qui était posée par Pascal BONNET n'était pas de remettre en cause ce téléphérique mais de trouver une autre solution. On acte que le téléphérique n'est pas possible, aujourd'hui où en est la réflexion ?

M. LE MAIRE : Si, il est possible, c'est même la seule solution.

M. Alexandre CHIRIER : Je n'ai pas terminé Monsieur le Maire, je ne vais pas vous reprocher de m'interrompre comme d'autres le font mais j'aimerais savoir ce que vous envisagez comme solution concrète pour permettre un accès amélioré à la Citadelle.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, on va réfléchir -non on ne mettra pas des mulets comme certains le proposent- mais pour l'instant ce n'est pas une de nos priorités parce qu'à l'origine, ce qu'il faut savoir Monsieur CHIRIER c'est qu'il n'y avait pas un surcoût, c'était intégré dans le réseau des transports bisontins et c'était intégré dans le prix -quelque part on allait peut-être le payer quand même- de la carte CTB, c'est-à-dire qu'avec la carte CTB les Bisontines et les Bisontins allaient pouvoir utiliser ce téléphérique. Par contre, les touristes qui allaient venir nombreux puisqu'il y avait un aspect ludique allaient eux payer un prix nécessaire et suffisant, je ne peux pas vous l'évaluer aujourd'hui parce que nous en sommes loin.

Je ne veux pas ce soir faire un débat sur le téléphérique parce que nous avons 83 points à l'ordre du jour ; sachez que les autres solutions qui avaient été étudiées posaient des problèmes de parkings. La Citadelle est bâtie sur un anticlinal, l'ascenseur n'était pas possible mais on ne va pas se relancer dans ce débat-là parce qu'on y serait encore dans une heure et ce n'est pas le point central de ce Conseil Municipal. Nous devons certainement dans les mois à venir en rediscuter mais vous savez c'est un sujet qui est quand même actuellement très sensible alors on va peut-être attendre un peu.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, comme l'a dit Alexandre CHIRIER, ma question n'était pas de relancer le débat justement sur le téléphérique mais de voir si on pouvait au cours du mandat envisager une autre approche que le téléphérique et sortir de ces réactions un petit peu épidermiques qu'il a pu y avoir par rapport à certains choix.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. Pascal BONNET : Je voudrais dire aussi que si je n'étais pas élu, je suis quelqu'un qui assume et qui n'oublie pas. J'étais hostile pour ma part aussi au téléphérique et je suis tout à fait solidaire de Michel JACQUEMIN, Michel VIALATTE et Gérard DINTROZ sur cette question et je ne crois pas que c'était uniquement ces oppositions politiques qui avaient été déterminantes car il y avait également la position de la DRAC à l'époque et d'autres défenseurs du patrimoine qui étaient tout à fait éloignés de la politique politicienne et donc je crois qu'il faut un peu sortir des anecdotes et des approches un peu simplistes.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout simpliste, c'est la réalité.

M. Marcel POCHARD : Juste un mot Monsieur le Maire sur votre analyse de l'échec de l'opération parce que je crois qu'il ne faut jamais mettre sur le dos des opposants que l'on a eus un échec dans une opération. Si on ne l'a pas mené à bien, c'est que par certains points on n'a pas été complètement à la hauteur ou à la mesure du sujet.

Deuxième observation c'est sur le déficit parce que la Citadelle est considérée comme le premier monument visité de Franche-Comté, donc c'est un peu notre phare franc-comtois. Je ne sais pas combien il y a de visiteurs mais le chiffre que j'ai en tête c'est 245 000 et je trouve que c'est vraiment un chiffre extraordinairement bas. 245 000 visiteurs, vous savez qu'en France il y a à peu près je crois chaque année 80 000 000 de touristes et en Franche-Comté c'est vrai qu'on navigue autour de 245 000 à la Citadelle, à peu près le même nombre au Saut du Doubs et je trouve qu'il faudrait quand même bien trouver un moyen pour drainer davantage de monde parce que ce sont des chiffres dramatiquement faibles.

M. LE MAIRE : Je ne partage pas votre avis. On pourrait faire beaucoup mieux certainement mais il faut savoir que c'est par exemple le double de la Saline Royale d'Arc-et-Senans pour vous donner un ordre d'idée. Vous me direz que pour la Saline Royale d'Arc-et-Senans ce n'est pas suffisant non plus. C'est un chiffre qui est quand même, me semble-t-il intéressant, qui progresse chaque année. On peut toujours faire mieux, c'est certain.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais apporter une petite précision parce que vous nous avez refait l'historique. Je voudrais dire que je suis également solidaire des amis que vous avez cités même si je n'étais pas là et je dis qu'il est fort heureux que nous n'ayons pas pu faire ce téléphérique parce qu'en coût de fonctionnement, il aurait coûté très cher à votre mandature. Autant que je me souviens, le prix d'un ticket pour monter à la Citadelle était autour de 32 F, ce qui n'était absolument pas amortissable à l'époque et vous ne pouvez pas demander une telle somme à une famille qui venait visiter avec ses enfants la Citadelle -vous vérifierez- donc en coût de fonctionnement on allait faire grimper le déficit de la CTB et effectivement on allait peut-être accueillir des touristes supplémentaires mais c'était quand même le contribuable bisontin qui allait financer le déficit engendré par chaque coût de transport. Et vous dites, ce qui n'est pas tout à fait vrai, que l'ascenseur était absolument impossible à faire. Nous avons fait réaliser des études qui sont dans les cartons par des gens qui ne font que cela et on pouvait très bien le faire. Alors ne dites pas de choses pareilles, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas relancer le débat là-dessus parce que nous n'allons pas être d'accord. Ce que je dis, je l'affirme et vous, vous affirmez le contraire, c'est que des études et des analyses ont été faites par des spécialistes et ce n'était pas possible.

Mme Françoise BRANGET : D'un côté comme de l'autre ?

M. LE MAIRE : Je vous propose qu'on en reste là par rapport au téléphérique. La question de M. BONNET était : que pouvait-on faire ? Monsieur BONNET, vous qui avez toujours de bonnes idées, faites des propositions et on les étudiera.

M. Bernard LAMBERT : Il n'empêche que les difficultés demeurent. J'ai pris le repas hier soir avec un groupe d'Anglais présents dans un établissement bisontin et le chauffeur de car expliquait la difficulté qu'il a eue à croiser le petit train qui monte à la Citadelle. Pour résoudre les problèmes de rapidité et d'urgence pour la sécurité : un simple talkie-walkie, une simple communication entre le bas et le haut : tu ne descends pas, j'arrive, je passe et ensuite tu montes, ça paraît très simple mais je crois que ça pourrait rendre la vie plus pratique à nos hôtes anglais, notamment hier soir le chauffeur était extrêmement contrarié.

M. LE MAIRE : Monsieur LAMBERT c'est une excellente idée, tellement bonne que c'est celle qui est d'ailleurs mise en application chaque année à partir du mois de juillet. Je vois que manifestement vous n'allez pas souvent à la Citadelle parce qu'effectivement il y a une personne en bas avec un talkie-walkie et une personne en haut qui dit : ça y est tu peux passer. C'est comme cela que ça se passe.

M. Bernard LAMBERT : En tous les cas avant-hier, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Oui mais ce n'est pas mis en place, ça doit démarrer je crois le 1^{er} juillet avec aussi des navettes de bus. Vous remarquerez que si vous suivez les flèches d'accès au parking Citadelle vous vous retrouvez à Chamars et là vous avez des navettes de bus gratuites, vous devriez le savoir d'ailleurs puisque nous avons voté cela dernièrement à l'Agglomération, qui prend en charge cette gratuité pour un coût de quelque 12 000 F. Ce sont ces navettes qui emmènent les touristes à la Citadelle et effectivement on utilise des talkies-walkies comme vous le disiez pour faciliter le croisement des autobus. C'est mis en place uniquement pendant la saison touristique c'est vrai».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 12 abstentions, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.